

ogives nucléaires, les missiles de croisière modernes transportent une charge beaucoup moins lourde (environ 120 kilogrammes) que celle que devait déplacer le *Snark* (environ 2 300 kilogrammes) en 1961.

Sur le plan *opérationnel*, il se peut que l'Union soviétique ait à l'origine utilisé les missiles de croisière lancés à partir de l'air pour accroître le rayon d'action de ses bombardiers. Toutefois, au fur et à mesure que la technologie de la défense aérienne s'est améliorée et qu'elle a permis une lutte plus efficace contre les bombardiers stratégiques, ces derniers n'ont pu conserver un rôle viable comme vecteurs d'armes nucléaires que grâce à l'apport des missiles de croisière. En réalité, le premier missile de croisière américain lancé à partir de l'air (ALCM), l'AGM-86A, est le fruit de l'évolution de leurres destinés à aider aux B-52 à franchir les défenses antiaériennes soviétiques.

Aux États-Unis, en 1977, à l'occasion de dépositions devant le Comité des relations internationales, il a été précisé que les ALCM américains écartaient la nécessité de remplacer les bombardiers de la Triade par des missiles balistiques dotés d'une capacité de première frappe. Pour que les bombardiers demeurent efficaces compte tenu des améliorations apportées aux

défenses antiaériennes soviétiques, il fallait qu'ils soient radicalement améliorés, remplacés par des missiles balistiques ou dotés de missiles de croisière. Cette année-là, le président Carter arrêta son choix sur les missiles de croisière comme système d'armement principal de la force de bombardiers B-52 des États-Unis.

Ce sont probablement des raisons semblables qui ont poussé les Soviétiques à moderniser leur force de bombardiers et à installer des missiles de croisière AS-15 sur les tout nouveaux BEAR H. Ces initiatives de modernisation des superpuissances s'équilibraient, étant donné que les missiles de croisière lancés à partir de l'air (le AS-15 et le AGM-86A et, ultérieurement, le AGM-86B) faisaient partie de leurs systèmes d'armes stratégiques et furent intégrés, tout comme les missiles balistiques, dans les limites prévues par l'accord SALT II.

En décembre 1979, l'OTAN annonça sa décision à deux volets, destinée à contrer l'installation de missiles balistiques SS-20 qui avait débuté en 1977. Un premier volet préconisait la tenue de négociations sur la limitation des armements avec l'URSS, dans le but de rétablir l'équilibre des forces nucléaires de portée intermédiaire aux niveaux les plus bas possible. À